

**PROCES-VERBAL  
ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE**

Le 03/01/2023 à 10h00, les fondateurs de l'association « Association sportive des nageurs parisiens » se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes :

- Monsieur Nathaniel Bruneau demeurant au 8 rue Jean Poulmarch 75010 Paris
- Monsieur Raphaël Bruneau demeurant au 17 rue Kageneck 67000 Strasbourg

Etaient représentées les personnes suivantes :

- Monsieur Nathaniel Bruneau demeurant au 8 rue Jean Poulmarch 75010 Paris
- Monsieur Raphaël Bruneau demeurant au 17 rue Kageneck 67000 Strasbourg

Monsieur Nathaniel Bruneau, qui a convoqué l'assemblée générale, est nommé Président de séance ;

Monsieur Raphaël Bruneau, est nommé Secrétaire de séance.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée constitutive et met à disposition de ses membres : le projet de statuts, un exemplaire de la convocation à l'assemblée générale constitutive et les pouvoirs des membres représentés.

Le Président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet associatif et du projet de statuts
- Adoption des statuts
- Election des membres du conseil d'administration
- Election des membres du bureau
- Fixation du montant des cotisations
- Mandats et pouvoirs à donner
- Divers

Le Président donne lecture du projet de statuts et en souligne les principales caractéristiques.

Il donne la parole aux membres de l'assemblée désirant la prendre. Après discussion et échanges.

DEBATS

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n°1 : adoption des statuts

L'assemblée générale constitutive approuve article par article le projet de statuts qui lui a été soumis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution n°2 : élection des membres du conseil d'administration et des membres du bureau

L'assemblée générale nomme en qualité de premier membre du conseil d'administration :

Monsieur Nathaniel Bruneau demeurant au 8 rue Jean Poulmarch 75010 Paris

Les membres susnommés déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées et affirment n'être frappés d'aucune incompatibilité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution n°3 : fixation du montant des cotisations

L'assemblée générale fixe, pour le premier exercice social, le montant des cotisations annuelles dans un tableau en annexe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 : Mandats et pouvoirs à donner

L'assemblée générale donne mandat à Monsieur Nathaniel Bruneau d'agir au nom et pour le compte de l'association jusqu'à sa publication au Journal Officiel, de passer tous actes et de prendre tous engagements nécessaires entrant dans l'objet social.

## ASSOCIATION SPORTIVE DES NAGEURS PARISIENS

Ces actes et engagements seront repris par l'association du seul fait de sa publication au Journal Officiel.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur Nathaniel Bruneau aux fins d'effectuer toutes formalités déclaratives constitutives de l'association à la préfecture (ou sous-préfecture ou préfecture de police si Paris), au Journal Officiel et plus généralement toutes formalités partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par tous les membres présents.

A Paris, le 11/01/2023

Signatures :

Monsieur  
Nathaniel Bruneau  
Président

---

Monsieur  
Raphaël Bruneau  
secrétaire

---



**Annexe : Tableau des cotisations annuelles**

Accès annuel membre adhérent : 20€

Accès annuel pour une activité : 370€

Accès annuel pour deux activités : 370€ + 80€

Accès annuel pour toutes les activités : 500€